

Cher(e) adhérent(e),

Vous trouverez en PJ une information, communiquée par le Ministère du travail relative aux **modalités d'organisation du travail** à mettre en œuvre dès à présent au sein de vos entreprises.

Nous vous rappelons également le lien vers le **site officiel du Ministère du travail**

https://travail-emploi.gouv.fr/spip.php?page=recherche&recherche=coronavirus&tri_resultats=date

Lien également vers le site du Ministère des solidarités et de la santé à propos des **gestes barrières** à mettre en application

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/communiqu%C3%A9-de-presse-epidemie-de-covid-19-chacun-doit-appliquer-tous-les-gestes> et permettant l'accès à une **affiche de sensibilisation** https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_gestes_barrieres_fr.pdf

Nos équipes restent naturellement à votre disposition,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations,
Auch le 15 mars 2020

Dr Caroline GRAIRE
Délégué des Médecins du travail

Thierry LAGRAULET
Directeur